

Déclaration à l'occasion de la commémoration des événements de la révolution du 17 décembre - 14 janvier

Pas de réconciliation nationale ni de véritable souveraineté sans justice transitionnelle

Les associations et organisations signataires ci-dessous se remémorent avec fierté et fierté le déclenchement de la Révolution de la liberté et de la dignité, moment décisif dans l'histoire de notre pays, qui a porté les rêves des Tunisiennes et Tunisiens pour l'emploi, la liberté et la dignité nationale.

Les années passent, mais cette mémoire demeure un repère lumineux nous rappelant les luttes de nos martyrs et les sacrifices de notre peuple pour un pays libre et juste. En commémorant cet anniversaire, nous affirmons que le processus démocratique et la construction de l'État de droit ne peuvent se faire que par la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

Ainsi, la coalition des organisations de défense de la justice transitionnelle :

- Réaffirme son attachement au processus de justice transitionnelle et sa détermination à poursuivre le combat pour atteindre ses nobles objectifs, qui servent uniquement l'intérêt du pays et du peuple.
- Exige l'achèvement du processus de justice transitionnelle dans toutes ses dimensions.
- Demande la réhabilitation du parcours judiciaire à travers la finalisation du travail des chambres spécialisées et la mise en place des conditions adéquates permettant de rendre les jugements nécessaires pour faire triompher la justice et révéler la vérité sur les violations commises.
- Considère que la mise en accusation de la Présidente de l'Instance Vérité et Dignité constitue une attaque contre la justice transitionnelle, orchestrée par les lobbies de la corruption et les bras de l'autoritarisme. Son emprisonnement représente une tentative d'intimidation à l'encontre de tous les défenseurs du processus de justice transitionnelle. Elle exige donc sa libération et la garantie de son droit à un procès équitable.
- Appelle les institutions de l'État à accélérer la mise en œuvre des recommandations du rapport final de l'Instance Vérité et Dignité, publié au Journal Officiel le 24 juin 2020.
- Salue le travail de l'institution « Fidā' » en faveur des victimes en matière de soutien psychologique, et appelle à l'harmonisation du cadre juridique encadrant cette institution avec le décret gouvernemental n°211 de l'année 2018 relatif au Fonds de la dignité et de la réhabilitation des victimes de la dictature.
- Exige la création d'un centre intégré de réhabilitation sanitaire et psychologique pour les victimes, et espère son développement conformément aux recommandations du rapport final, en réponse à une revendication des victimes formulée depuis 2013.
- Considère que le cadre juridique adéquat pour les dossiers des martyrs et blessés de la révolution est le décret n°97 de l'année 2011, amendé par la loi n°26 de l'année 2012, et que toute révision de ce texte doit se faire en concertation avec toutes les parties concernées.

Enfin, nous réaffirmons que la commémoration de la révolution ne se limite pas à une célébration du passé, mais constitue un appel renouvelé à œuvrer pour un présent et un avenir

meilleur. Soyons fidèles aux sacrifices de ceux qui nous ont précédés, et unissons-nous pour construire la Tunisie dont nous rêvons : libre, juste et démocratique.

**Gloire aux martyrs de la révolution, fidélité aux aspirations de notre grand peuple.
Vive la Tunisie libre et indépendante.**

Organisations signataires :

- Réseau tunisien pour la justice transitionnelle
- Organisation du martyr de la liberté Nabil Barakati "Mémoire et Fidélité"
- Avocats Sans Frontières
- Organisation mondiale contre la torture
- Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
- Association Dignité pour les droits et les libertés
- Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
- Al Bawsala

NB : Cette version en français n'est pas une traduction officielle. Elle a été générée à l'aide d'une intelligence artificielle.